

Le sénateur Perrault: D'accord!

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: ... de sorte que de cette façon nous puissions aider le leader du gouvernement à présenter les témoignages au comité de manière appropriée. Nous pouvons nous réunir, y penser et nous tenir prêts pour leur présentation. Leur auteur peut comparaître devant le comité et présenter ses arguments. Nous pouvons ensuite les étudier et représenter le projet de loi. Si, à nouveau, quelqu'un annonce qu'il détient une lettre qui les réfute, nous pouvons renvoyer à nouveau le projet de loi. C'est pourquoi il est injuste de faire cela; c'est tout.

Le sénateur Guay: C'est vrai!

Le sénateur Frith: Prendre la parole pour dire «voilà ce que je pense des témoignages que j'ai lus» est une chose. Mais essayer de dicrédiiter une personne qui était un témoin en disant quel était son emploi puis essayer de proposer cette lettre en douce de cette façon...

Le sénateur Guay: Bien parlé!

Le sénateur Frith: ... c'est soulever la question—et je laisse au chef et au président le soin de trancher—de savoir si la seule chose à faire maintenant est de demander au comité d'examiner cette lettre.

Le sénateur Guay: Une tactique plus ou moins illicite, non!

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Murray: Les honorables sénateurs sont en droit de réfléchir à la question. Comme ils sont majoritaires en cette Chambre, ils prendront bien la décision qui leur conviendra.

Le sénateur Frith: C'est cela. Vous avez tout à fait raison! Vous êtes enfin sur la bonne voie!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je veux traiter d'une autre question qu'a soulevée le sénateur Stollery.

Le sénateur Frith: Voilà où mène la collaboration.

Le sénateur Guay: Avez-vous reçu une autre lettre?

Le sénateur Murray: Je veux maintenant parler du séjour temporaire des spécialistes et autres gens d'affaires, sujet qu'a mentionné le sénateur Stollery au cours de son intervention.

Je voudrais d'abord signaler que les dispositions relatives au séjour temporaire ont été incorporées dans l'Accord de libre-échange à la demande expresse des Canadiens. D'ailleurs, j'ajouterai que les gens d'affaires du Canada en sont très contents.

Les honorables sénateurs devraient être au courant de cela, étant donné que le Canada s'est montré, au fil des ans, beaucoup plus libéral dans ce domaine que ne l'ont été les États-Unis...

Le sénateur Guay: Cela doit vous faire mal!

Le sénateur Murray: ... nous n'avons que quelques petites modifications à apporter à nos lois pour les rendre conformes aux dispositions de l'Accord de libre-échange qui touchent le séjour temporaire des spécialistes,...

Le sénateur Stollery: Parce que la question est régie par des règlements et que toute cette section de l'Accord, selon nos renseignements, est régie par des règlements.

Le sénateur Murray: ... tandis que les États-Unis doivent modifier en profondeur leurs lois et leurs règlements.

Le sénateur Guay: Un petit prix à payer pour l'adoption de l'Accord!

Le sénateur Murray: Je voudrais souligner à l'honorable sénateur, et à tous ceux que la question intéresse, que, sans ces dispositions, nous aurions été incapables de retirer des avantages aussi utiles dans le secteur des services, puisque nos gens d'affaires n'auraient pu traverser la frontière, contrairement à ce que prévoient l'Accord de libre-échange et la loi. Si on n'avait pas prévu dans l'Accord de libre-échange et dans le projet de loi la possibilité, pour nos gens d'affaires, de traverser facilement la frontière américaine, les avantages que nous avons obtenus pour le secteur des services ne seraient pas aussi intéressants.

● (1440)

En outre, grâce à ces dispositions, nous réglons un litige commercial qui oppose depuis longtemps nos deux pays, car nos fabricants pourront fournir le service après vente à leurs clients américains. Ces dispositions sont réciproques, mais cela ne doit pas nous préoccuper outre mesure. Le Canada a toujours été beaucoup plus libéral que les États-Unis sur ce chapitre, ce qui fait que la situation ne changera pas beaucoup ici.

Le sénateur Stollery: Deux ans, vous appelez ça temporaire?

Le sénateur Murray: Quelques préoccupations ont été exprimées au sujet de la longue liste de spécialistes à qui on facilitera l'entrée au Canada. Je répète qu'il était important d'inclure dans cette liste le plus grand nombre de spécialités possible parce que si on ne permettait pas aux architectes, aux ingénieurs et aux conseillers en gestion de traverser librement la frontière, on ne retirerait aucun avantage de la liberté d'accès pour la fourniture des services.

Enfin, pour ce qui est des membres des professions libérales comme les avocats et les professeurs d'université, ils ont été inclus dans la liste, mais les règles d'embauche et les critères d'obtention des permis de pratique n'ont pas été modifiés par l'Accord de libre-échange. En d'autres mots, ces règles et critères ne sont pas visés par le chapitre sur les services. Nous pouvons donc instituer ou conserver des règles exigeant que l'on emploie des Canadiens d'abord, si c'est ce que nous voulons. Si, à un certain moment, les organismes régissant ces professions décident de mettre les Américains sur le même pied que les Canadiens, les formalités d'entrée au Canada leur seront facilitées. Entre-temps, ils pourront au moins profiter de formalités d'entrée simplifiées pour venir effectuer des travaux de recherche, servir d'experts-conseils, etc. En bref, le chapitre sur l'entrée temporaire constitue un gain majeur pour le Canada, ce qui sera amplement démontré lorsque les gens d'affaires profiteront de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Bosa: Et la Communauté économique européenne?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le rapport présenté par le Comité des affaires étrangères affirme que...

Le sénateur Stollery: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je dois préciser que je ne suis pas intervenu sur le précédent rappel au Règlement, même s'il s'agissait d'une attaque farfelue contre la crédibilité de mes propos en fin de